

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi treize octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Baons-le-Comte, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 du code des communes.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2022

Présents : Catherine MAILLOT, Mylène DUBUISSON, Laurent LEMERCIER, Christophe COURVALET, André CANAL, Jean-Claude DESCHAMPS, Jean-Jacques MAILLOT, Franck THIOLENT, Marie-Pascale OAKMAN, Arnaud BEUZELIN

Absents excusés :

Absent : Mélanie TORCHY

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MAILLOT

Ordre du jour

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2022
- 2/ Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour
- 3/ Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires
- 4/ Points travaux
- 5/ Projets à venir
- 6/ Questions diverses

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL du 5 septembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

2/ DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

3/ DELIBERATION INSTITUANT L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures complémentaires et que le travail supplémentaire réalisé est à la demande de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré décide à 9 voix pour et 1 abstention, d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents.

3/ POINTS TRAVAUX

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- le compte rendu de visite de l'église Saint Romain du CAUE 76 suite à la visite du 5/07/2022.
- un diagnostic technique et pathologique semble nécessaire pour le presbytère (il est suggéré de vider la bibliothèque de ses livres ou de les déplacer afin de le faciliter) toutefois, afin de faire acte de prudence et protéger le public, il est possible que la fermeture de la bibliothèque soit demandée par le CAUE 76 lors du prochain rdv LE 20/10/2022.

4/ PROJETS A VENIR

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de différents projets à venir :

- La faisabilité d'aménagement des terrains derrière l'école est à l'étude,

- Concernant le contrat de territoire Région et Département pour la rénovation de notre patrimoine communal, la commune doit proposer différents projets :
 - La réfection de la voûte de l'église et du mur du cimetière,
 - La rénovation du presbytère en créant un logement PMR (Personne à Mobilité Réduite) et un logement à l'étage,
 - Aménagement éventuel d'une aire de camping-car sécurisée.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par Monsieur THILAYE pour l'implantation d'un distributeur à pains et viennoiseries sur la commune.

L'implantation se ferait sur le parking de l'école reste à charge de la commune uniquement la création d'une dalle et fourniture d'électricité (qui s'élèvera à moins de 1 euro par jour). Le Conseil Municipal souhaite par ce moyen offrir un service de proximité pour les habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'installation du distributeur à pains et viennoiseries sur la place de l'école et autorise le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire a reçu des représentants d'AXA Epargne et Protection concernant une complémentaire santé groupée. Toutefois, les membres du Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite, seule une démarche de conseil en mutuelle paraît intéressante.
- Madame le Maire informe de vols divers dont un panneau de signalisation, une cuve en cuivre ...
- Un conseiller municipal soulève la nécessité d'interdire l'accès aux véhicules à moteur pour le chemin du Teillage et le chemin des Maisons Blanches. La Mairie doit se rapprocher de Monsieur Gérard BRUNY membre de la Fédération Française de Randonnée et habitant de la commune.
- Madame le Maire soulève l'inquiétude vis à vis des remplacements du personnel de l'école. En effet, à ce jour, l'équipe municipale se mobilise pour palier aux absences, mais cela devient trop compliqué à gérer. La Mairie prévoit de se rapprocher de la commune d'Ectot-les-Baons.

De plus, un point rapide est fait sur le coût des transports qui sera supporté par la commune à partir de septembre 2023.

- Madame le Maire informe que l'arrêté municipal portant sur les nuisances sonores n'a pas été retrouvé, de ce fait une délibération sera prise lors d'un prochain

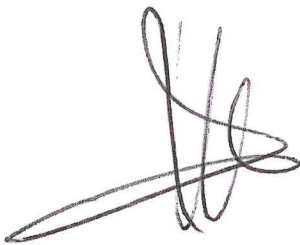
Conseil Municipal, la commune reste soumise à l'arrêté préfectoral du 16/10/2017.

- Un membre du conseil demande où en est la situation vis-à-vis des aboiements intempestifs des chiens : Mme le Maire confirme l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception au propriétaire, mais celui-ci n'a pas été retiré. Légalement, il en a été avisé.
- Concernant le fauchage : d'un commun accord les 2 passages sont maintenus.
- Les membres du Conseil Municipal ont été alertés concernant la dangerosité de la traversée de la route de l'Echevin avec les enfants pour prendre le car.
- Il a été demandé d'apporter quelques améliorations électriques au local technique de l'agent d'entretien.

.....

Fin de la séance 23 h 00

Le secrétaire de séance
Jean-Jacques MAILLOT



Le Maire
Catherine MAILLOT

